PRÉFET
DE LA GIRONDE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 7 mai 2026

Projet EMME : le préfet approuve la mise en compatibilité du PLUi de Bordeaux Métropole

Dans le cadre du projet industriel porté par la société Electro Mobility Materials Europe (EMME), Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde, a approuvé, par arrêté en date du 5 mai 2026 la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Bordeaux Métropole.

Ce projet, qui vise la création d'une unité de conversion de cobalt et de nickel, s'inscrit dans une dynamique de développement industriel stratégique. Il fait l'objet de plusieurs procédures réglementaires, dont une déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du document d'urbanisme.

Engagée le 6 mars 2024 par le Grand Port Maritime de Bordeaux, propriétaire du foncier et établissement public de l'État, cette procédure a respecté l'ensemble des étapes prévues par la réglementation. Elle a notamment donné lieu à une concertation préalable sous l'égide de la Commission nationale du débat public, à une réunion d'examen conjoint réunissant les personnes publiques associées, ainsi qu'à une enquête publique conclue par un avis favorable de la commission d'enquête.

À l'issue de cette phase, le Grand Port Maritime de Bordeaux a sollicité Bordeaux Métropole par courrier en date du 17 février 2026, fin de faire approuver la procédure par délibération de son conseil communautaire. En l'absence de délibération dans le délai réglementaire de deux mois, le préfet a été saisi pour statuer.

Par arrêté, le préfet valide ainsi la mise en compatibilité du PLUi de Bordeaux Métropole nécessaire à la réalisation du projet EMME.

L'arrêté préfectoral ainsi que l'ensemble des documents relatifs à cette procédure sont consultables sur le site internet de Bordeaux Métropole (www.bordeaux-metropole.fr), dans les locaux de la Direction de l'urbanisme de Bordeaux Métropole, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (Cité administrative – 2, rue Jules Ferry, 33090 Bordeaux Cedex), aux jours et horaires habituels d'ouverture. L'arrêté sera également publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.